

## Oser le changement – œuvrer pour la justice dans le monde

### 1. Introduction

*Identité* : Action de Carême est une fondation ecclésiastique. Fondée en 1961 et ayant son siège à Lucerne, elle poursuit les buts statutaires suivants :

- soutenir le travail de l'Église, ainsi que les projets d'organisations de développement en faveur de personnes défavorisées sur le plan économique et social. Les programmes et les projets se réalisent surtout en Afrique, en Asie et en Amérique latine ;
- participer à la formation de l'opinion et éclairer la prise de décisions en matière de politique de développement ;
- promouvoir, par l'information et la conscientisation, en collaboration œcuménique, la solidarité universelle au sein de la population suisse ;
- contribuer, par des impulsions et des documents de formation, à l'animation du temps de carême et
- cofinancer les tâches pastorales de l'Église en Suisse.

*Cadre stratégique* : Action de Carême formule périodiquement des stratégies afin de mettre en œuvre ses objectifs statutaires. La stratégie 2017 à 2022 découle de l'évaluation de la stratégie 2011 à 2016. Le soutien apporté aux tâches de l'Église en Suisse est régi par une convention conclue par la Conférence suisse des évêques, Action de Carême et - jusqu'à fin 2017 – la Conférence centrale catholique romaine de Suisse. À partir de 2018, Action de Carême versera des contributions prévues par la convention, d'un montant réduit, aux structures pastorales de l'Église en Suisse.

*Intention* : en adoptant sa stratégie 2017 à 2022, Action de Carême entend :

- orienter ses activités de façon systématique vers la transformation\* ;
- concentrer ses thèmes et mieux délimiter ses champs d'activités ;
- renforcer son profil de compétence ;
- améliorer la cohérence entre les différentes entités organisationnelles et intégrer l'approche de *campaigning* dans la planification ;
- étendre son assise financière en ciblant de nouveaux groupes dans ses activités de recherche de fonds et en nouant des coopérations ;
- mettre sur pied de nouveaux réseaux de multiplicateurs-trices afin de compenser la disparition de ces réseaux dans les structures de l'Église ;
- formuler une stratégie moins complexe et l'axer sur des objectifs réalisables en six ans ;
- simplifier ses structures et développer une culture organisationnelle davantage axée sur les solutions.

\**Action de Carême* voit dans la *transformation* une démarche qui appelle, lance et soutient dans le monde entier un changement de mentalité sur les plans social, politique et individuel et dont le but est de garantir à tous et à toutes l'accès à des moyens de subsistance sûrs. Cette démarche vise ainsi un style de vie durable et la mise en place de conditions cadres qui favorisent l'accès à ces moyens de subsistance.

### 2. Qui sommes-nous ?

*Motivation* : notre engagement en faveur de la dignité de toutes les personnes puise sa source dans l'image chrétienne de la personne et dans l'enseignement social de l'Église catholique, s'inspire de l'humanisme et prend comme référence les droits humains.

*Vision* : la vision biblique du Royaume de Dieu promet à toutes les personnes une « vie en abondance » (Jean, 10, 10). Nourrie de son engagement chrétien, *Action de Carême* œuvre à la réalisation de cette promesse. Avec nos partenaires locaux, nous

contribuons à ce que toutes les personnes puissent réaliser leur droit de « bien vivre ». En lançant son appel « Nous partageons », *Action de Carême* montre la voie à suivre : le partage est un acte de solidarité, qui exige compassion, réflexion et renoncement. Les biens communs, comme l'eau, la terre ou le produit de l'activité économique, doivent être répartis de façon équitable.

*Mission* : *Action de Carême* renforce les capacités des personnes et des communautés de convictions, de confessions et de religions différentes qui s'engagent pour vaincre la pauvreté, instaurer la justice dans le monde et préserver les moyens de subsistance. Pour cela, il faut que toutes les femmes et tous les hommes de bonne volonté agissent ensemble, chacun à partir de sa personnalité, de sa culture et de sa religion. *Action de Carême* s'oppose à la fois à l'« idée d'une croissance infinie ou illimitée » (*Laudato si'*, 106) et à la « mondialisation de l'indifférence » (*Evangelii Gaudium*, 54).

*Attitude de fond* : *Action de Carême* a ses racines dans l'Église catholique et accomplit sa mission dans ce milieu, dans un esprit œcuménique, et au-delà. Dans ses programmes de coopération et ses activités de sensibilisation, elle considère la foi et la spiritualité comme une source précieuse qui invite à l'engagement social et à l'engagement en faveur de la politique de développement. Ce faisant, elle fait preuve de respect envers les traditions religieuses, tout en sachant qu'elles peuvent être utilisées tant à bon qu'à mauvais escient.

*Principes de travail* : *Action de Carême* œuvre au développement durable du monde. Pour ce faire, l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies lui sert d'orientation. Cet Agenda exige des changements partout, c'est-à-dire tant dans les pays riches que dans les pays à revenu intermédiaire et faible. Avec ses partenaires locaux et au sein d'alliances, *Action de Carême* lutte contre les inégalités, les injustices et la destruction des bases naturelles de notre existence. Dans une planète mondialisée, cette approche passe par :

- un travail de développement et de transformation dans les pays à revenu très faible, faible et intermédiaire, afin d'abolir les conditions d'existence indignes des personnes pauvres, exclues et défavorisées ;
- un travail de transformation dans les pays riches, afin de corriger les excès de l'accumulation de biens et abandonner notre style de vie fondé sur le gaspillage ;
- un travail de transformation à l'échelon international, afin de modifier les structures en promouvant des modèles économiques durables et des pratiques commerciales éthiques.

### 3. Pourquoi agissons-nous ?

Malgré l'espoir de voir la coopération au développement devenir inutile, que beaucoup nourrissent par le passé, la montée des inégalités sociales et économiques, l'extrémisme religieux, les conflits armés, l'épuisement des ressources naturelles et la multiplication des catastrophes naturelles montrent que la communauté internationale et la communauté des personnes de bonne volonté ont encore beaucoup à faire :

*Aspects sociaux* : 40 % des plus pauvres de la population mondiale disposent actuellement de 5 % du revenu mondial, les 20 % les plus riches de 75 %. Un tiers des personnes les plus pauvres vit dans des États fragiles, qui ne peuvent pas assurer à leur population l'accès aux services de base et aux ressources, ni garantir ses droits, ni lui donner des possibilités de développement. Il est urgent de freiner le creusement imparable des inégalités sociales au sein et entre les sociétés, les générations et les sexes.

*Économie* : la mondialisation a permis à de nombreux pays pauvres de réduire leur « retard » par rapport aux pays riches, d'enregistrer une croissance supérieure à celle de ceux-ci et d'augmenter leur part dans le produit intérieur brut mondial. Dans quelques pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les recettes autres que celles de l'aide au développement sont désormais bien supérieures à celles-ci. Toutefois, étant donné que les personnes pauvres dans les pays pauvres restent défavorisées, elles ont besoin d'un soutien particulier. Il faut doter hommes et femmes des capacités requises pour lutter contre les structures inéquitables et faire valoir leurs besoins spécifiques. De manière générale, il faut faire preuve de vigilance pour réclamer l'adoption de modèles économiques durables.

*Environnement* : les effets du changement climatique continuent à s'aggraver. Les pays pauvres sont ceux qui génèrent le moins d'émissions – la cause du réchauffement –, mais aussi ceux qui souffrent le plus de ses conséquences. Les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire ne contribuent de loin pas assez à la réalisation de l'objectif – limiter le réchauffement à 1,5° centigrade – adopté à Paris en décembre 2015. Il faut donc des acteurs qui appellent constamment à l'utilisation responsable des ressources naturelles.

*Population* : selon le scénario moyen, la population mondiale atteindra 9 milliards en 2050. Plusieurs millions de personnes – réfugié-e-s économiques, climatiques ou politiques – vivent loin de leur patrie. Dans un contexte d'inégalités croissantes, cette mobilité mondiale engendre des incertitudes et des risques majeurs. Des efforts doivent ainsi être consentis pour garantir à tous les secteurs de la population, dans tous les pays, le bien-être, la sécurité et la stabilité.

*Coopération au développement* : jusqu'à la réalisation partielle des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en 2015, la coopération internationale au développement fonctionnait sur le principe de l'aide octroyée par les pays riches aux pays pauvres, afin que ceux-ci résolvent leurs problèmes de pauvreté et de développement. Adopté par les Nations Unies en septembre 2015, l'Agenda 2030 pour le développement durable propose un nouveau modèle de collaboration : sur la base d'une responsabilité commune, tous les pays doivent faire reculer la pauvreté et réduire les inégalités toujours plus marquées. À cette fin, ils doivent veiller à l'utilisation responsable des ressources naturelles communes et à la maîtrise des risques mondiaux. Action de Carême estime qu'il faut instaurer un débat sur la responsabilité commune mais différenciée de tous les pays, et modifier la palette d'instruments dont dispose la coopération internationale. La responsabilité des pays riches est ici particulièrement grande. Cependant, le soutien fourni aux pays à revenu très faible, faible et intermédiaire par le biais de l'aide publique au développement (APD), l'instrument le plus contraignant dont nous disposons actuellement, garde toute son importance.

*Finances et réglementation des marchés* : la conversion de la coopération internationale au modèle de développement durable mondial exige une nouvelle architecture financière mondiale axée sur la justice et de nouvelles règles en matière de fiscalité, de commerce et d'investissements. Ces démarches de transformation ne seront pas spontanément initiées par les Etats qui défendent leurs intérêts propres ni par les entreprises axées sur la maximisation des bénéfices. Il faudra tout particulièrement compter sur des organisations indépendantes de la société civile qui s'engagent pour des changements dans l'intérêt de toutes et tous.

*Culture et religion* : le choc de valeurs opposées, les conflits ayant une dimension religieuse et les conflits armés menés au nom de la religion engendrent de nouveaux risques. Les traditions religieuses et les origines culturelles peuvent non seulement être utilisées à bon escient et mises au service de la justice, mais aussi détournées de leur but pour légitimer des intérêts privés et attiser des conflits. Il est dès lors indispensable d'adopter une attitude sensible et respectueuse, mais aussi critique de la culture et de la religion. Les aspects positifs des valeurs religieuses, culturelles et civiles sont des ressources importantes qui peuvent être mises à profit pour favoriser les démarches novatrices de transformation sociales. La priorité doit toujours aller en l'occurrence au respect de la dignité humaine et des droits humains et ceux des femmes en particulier, ainsi que des principes démocratiques. Un dialogue franc, à la fois critique et constructif, doit s'établir entre les acteurs civils, religieux et culturels, un dialogue qui permet de créer des liens entre eux, et même un sentiment de solidarité, en dépit de leurs visions du monde différentes.

*Église* : Action de Carême puise ses origines dans la régénération des associations de jeunes catholiques, ainsi que dans l'atmosphère de renouveau des années 1960 et dans la théologie de la libération latino-américaine, avec son appel à donner voix au chapitre aux pauvres, à les affranchir de la répression et à défendre leurs droits. En publiant l'encyclique « Laudato si' » (2015), qui s'inscrit dans la droite ligne de l'encyclique « Populorum Progressio » (1967), le pape François a remis en avant l'option pour les pauvres. S'il est vrai que la désaffection pour les Églises augmente et que la crédibilité de l'Église et des institutions qui lui sont proches est mise à mal dans le public, c'est précisément pour cette raison qu'il nous faut des organisations qui adhèrent à cette option pour les pauvres et la concrétisent.

## 4. Que faisons-nous ?

Eu égard à ces thématiques diverses et interdépendantes, *Action de Carême* concentre ses activités dans les trois secteurs stratégiques suivants :

- 1) *Développement* : *Action de Carême* veut générer des améliorations concrètes pour des groupes cibles choisis dans des pays à revenu très faible, faible et intermédiaire. Les objectifs principaux sont ici de faire cesser et de prévenir la faim, de réduire la pauvreté et de garantir à ces groupes l'accès aux ressources. Les projets de développement doivent ainsi permettre aux bénéficiaires de prendre leur destin en mains et de lancer des démarches de transformations à l'échelon local et régional.
- 2) *Transformation* : *Action de Carême* entend parvenir, dans les pays à revenu faible, intermédiaire et élevé, à une répartition durable et plus équitable des biens communs tels que l'eau, la terre ou l'énergie. Elle promeut des mesures permettant de cheminer vers un développement durable et d'instaurer davantage de justice, ce qui passe par des changements d'ordre culturel, politique, économique et sociétal, tant sur le plan collectif que sur le plan individuel. En prenant comme exemple les relations de la Suisse et, le cas échéant, d'autres pays de l'OCDE, avec les pays où elle réalise ses programmes, elle analyse les activités qui favorisent ou entravent le développement durable. Avec ses actions de plaidoyer, ses pressions politiques et ses campagnes de mobilisation, *Action de Carême* tend à influencer ces activités.
- 3) *Sensibilisation* : *Action de Carême* entend informer en Suisse l'opinion publique, les milieux ecclésiaux et les milieux proches de l'Église ainsi que les responsables politiques au sujet des défis du développement durable, en se fondant sur les expériences de ses partenaires. Elle organise des campagnes pour exhorter à l'action et inviter les milieux concernés à soutenir son travail, et, au travers de ses activités d'éducation et de relations publiques, promeut un style de vie durable et propose des pistes d'action individuelles, sociales et politiques susceptibles de le concrétiser.

*Priorités géographiques* : *Action de Carême* reste présente dans les 14 pays d'intervention actuels.

*Priorités thématiques* : *Action de Carême* regroupe ses activités au sein de deux thèmes centraux : « droit à l'alimentation » et « économie durable », complétés par le thème transversal du genre.

*Priorités en Suisse* : *Action de Carême* oriente la recherche de fonds, les activités d'information et de sensibilisation et les campagnes sur ces priorités thématiques.

## 5. Comment travaillons-nous ?

*Action de Carême* place l'autonomisation des personnes et le renforcement de la société civile et des mouvements sociaux au cœur de son travail. Dans toutes les coopérations, elle veille à faire preuve de sensibilité dans ses contacts avec d'autres cultures et religions et de respect envers les traditions religieuses. Les coordinations locales jouent un important rôle de charnière entre le siège en Suisse et les partenaires locaux. *Action de Carême* vérifie régulièrement l'impact de son travail et en rend compte. Sur cette base, elle encourage le transfert de connaissances et l'apprentissage mutuel tant en son sein que dans la collaboration avec ses partenaires.

### **Secteur stratégique du développement**

*Programmes par pays* : *Action de Carême* entend simplifier ses 14 programmes pays et leur conférer un caractère plus contraignant. À cet effet, il faut simplifier la hiérarchie des objectifs dans un dialogue avec les organisations partenaires. *Action de Carême* veut concentrer les thèmes et les coopérations dans les programmes pays. Elle veille à une distribution équilibrée de ses partenaires locaux, tant pour la taille (volume financier) que pour le genre (organisations de base, ONG de services, réseaux) et les accompagne dans leur développement institutionnel. Les programmes pays devront contenir des instructions contraignantes concernant le choix des partenaires, les activités planifiées, la mesure des effets, la communication et les

ressources à utiliser. Les thèmes abordés par les nouveaux programmes pays – qui seront élaborés en dialogue avec les partenaires locaux – devront être mieux circonscrits. Le thème central du droit à l'alimentation sera traité par tous les programmes pays. Un autre sujet pourra s'y ajouter, selon la collaboration en place et le potentiel du programme. Le genre est un sujet transversal de tous les programmes. Un chargé ou une chargée de programme est désigné chez *Action de Carême* en Suisse. Les programmes s'exécutent selon les normes internationales en matière de gestion de programmes. Ils attachent une importance particulière à l'approche des droits humains et à la sensibilité à la culture et aux conflits, afin d'augmenter leur impact. Ces approches sont appliquées et développées par les programmes pays en fonction des besoins et du potentiel.

- Le volume de projets financés chaque année est d'environ 0,85 million de francs pour chaque programme pays.

## **Secteur stratégique de la transformation**

*Programmes internationaux* : de 2017 à 2022, *Action de Carême* entend créer, si possible en étroite coopération avec *Pain pour le prochain*, deux à quatre « programmes internationaux » : les programmes « Agro-industrie et préservation des moyens de subsistance » et « Énergie et justice climatique », rattachés au thème central *Droit à l'alimentation*, et les programmes « Matières premières et droits humains » et « Économie alternative », rattachés au thème central *Économie durable*.

Comme les programmes pays, les programmes internationaux visent à réduire la pauvreté et à garantir l'accès aux ressources afin que les bénéficiaires puissent maîtriser leur destin. Ils sont étroitement liés à ces programmes. Les modalités des sujets retenus tiennent compte du potentiel de l'évolution politique en Suisse et, le cas échéant, dans les pays de l'OCDE. Toutefois, ils montrent aussi quels changements doivent avoir lieu en Suisse et dans les relations internationales pour que ces objectifs puissent être durablement atteints. L'examen des modifications à apporter aux structures actuelles et des changements qui en découlent dans la société et la politique, tant en Suisse que dans le monde, est le signe distinctif des programmes internationaux. Les activités de plaidoyer, de pression et de *campaigning* sont intégrées dès le début à la conception de ces programmes.

Les programmes internationaux devront tester des approches, des méthodes et des instruments – il peut s'agir d'éléments déjà existants ou créés à cette occasion – susceptibles de relever les défis de la transformation. Ils réunissent des organisations partenaires de deux ou trois pays d'intervention, des réseaux politiques tant suisses que mondiaux, *Action de Carême* et, dans l'idéal, *Pain pour le prochain*. Ils identifient ensemble les sujets à traiter qui présentent un lien direct entre les réalités sociales, économiques et écologiques des pays d'intervention d'une part et la Suisse et d'autres pays de l'OCDE, d'autre part. Ils analysent les problèmes, identifient le potentiel de transformation au plan politique et élaborent des pistes d'action. Les programmes internationaux se caractérisent par leurs objectifs à long terme. L'évaluation des expériences faites et de l'impact de ces deux à quatre programmes internationaux, réalisée après deux ans, fournira des éléments pour décider si cette approche devra s'étendre. Dans les programmes pays qui participent aussi à des programmes internationaux, les questions des rapports entre eux (responsabilité budgétaire, gouvernance, etc.) sont réglées au niveau de la planification des processus.

- Le budget annuel des projets versés est d'environ 0,4 million de francs pour chaque programme international.
- Le budget annuel des projets versés dans les pays d'intervention associés aux programmes internationaux s'accroît du montant correspondant versé dans le pays.

*Politique de développement* : *Action de Carême* associe plus systématiquement à ses programmes ses activités en matière de politique de développement ; elle réalise des activités de plaidoyer principalement sur la base de ses programmes internationaux et de la compétence thématique qu'elle tire des programmes pays. Elle examine et travaille de façon sélective les thèmes importants de la politique de développement qui ne sont pas abordés par les programmes internationaux.

## **Secteur stratégique de la sensibilisation**

*Action de Carême* sensibilise, à l'aide de ses campagnes et de ses mesures de communication, l'opinion publique aux questions relatives au développement et à la transformation. Elle présente aux milieux intéressés, au sein de l'Église et en dehors, ainsi

qu'aux donateurs et donatrices, qu'il s'agisse de particuliers ou d'institutions, des récits et des rapports tirés de ses programmes. *Action de Carême* prospecte de nouveaux canaux de communication, afin de prôner un style de vie plus durable, et de nouveaux milieux de donateurs et donatrices, afin de pouvoir financer ses programmes.

*Action de Carême* élargit son réseau de multiplicateurs et multiplicatrices en collaboration avec des associations et des organisations. Elle informe les multiplicateurs et multiplicatrices des milieux d'Église sur les réalités vécues dans ses pays d'intervention, leur fait prendre conscience des mécanismes politiques, sociaux et économiques qui s'y exercent, et leur fournit du matériel d'éducation et de sensibilisation adapté aux groupes cibles. Elle exhorte les responsables politiques (peuple, parlement et autorités) en Suisse et dans les pays d'intervention à agir dans le sens du développement durable et leur montre des pistes d'action concrètes.

Pour mener à bien les tâches d'éducation, de communication et de sensibilisation ci-dessus, *Action de Carême* utilise les instruments suivants

*Campagnes* : en collaboration avec *Pain pour le prochain*, *Action de Carême* réalise la campagne œcuménique (avec un accent sur la recherche de fonds et la sensibilisation) et d'autres campagnes (avec en général un accent sur la politique de développement). Les sujets des campagnes sont essentiellement tirés des activités de transformation réalisées dans les programmes internationaux. Les campagnes assurent la visibilité d'*Action de Carême*, qui prépare les multiplicateurs et multiplicatrices, les informe et les sensibilise aux réalités des projets exécutés dans les programmes. *Action de Carême* œuvre afin que l'engagement des Églises en faveur de la justice sociale et de la sauvegarde de la création garde toute son importance et reste vivant.

*Campaigning* : visant un changement de système, les activités de *campaigning* sont dès lors des outils primordiaux de la transformation. Elles sont systématiquement axées sur des enjeux et des sujets à moyen et long terme, qui découlent généralement des questions de politique de développement qui ont un rapport avec la Suisse et les débats en cours. En conséquence, les programmes internationaux, les activités de transformation et le *campaigning* se caractérisent par une étroite collaboration : ils identifient ensemble les sujets et les enjeux, puis planifient et exécutent ensemble aussi les activités qui en découlent. Le *campaigning* fait appel à divers outils et méthodes de communication pour mobiliser l'opinion publique, influencer sur les détenteurs du pouvoir et atteindre ses objectifs en matière de pressions politiques. Pour réaliser ses activités de pressions politiques en matière de coopération au développement, *Action de Carême* informe les groupes cibles ecclésiaux et tire parti des structures d'autres réseaux ecclésiaux.

*Relations publiques* : au travers de ses relations médias, *Action de Carême* transmet les expériences tirées de ses programmes. Ce faisant, elle met l'accent sur les réalités dans les pays où elle intervient et fait le lien avec la situation en Suisse. Les relations médias et la communication apportent leur pierre à la sensibilisation du public, accroissent la notoriété d'*Action de Carême* et contribuent à ce que sa compétence thématique soit mieux perçue.

*Recherche de fonds* : *Action de Carême* consolide sa recherche de fonds parmi les particuliers et étend sa recherche de fonds institutionnelle afin de garantir son financement. Elle continue à améliorer les interactions entre les relations médias et la recherche de fonds.

*Fidélisation des acteurs clés et des multiplicateurs-trices* : *Action de Carême* veut étendre et renouveler son réseau de multiplicateurs-trices. Pour cela, elle combinera un accompagnement accru à des coopérations judicieuses, qui concerneront aussi de nouveaux réseaux de multiplicateurs-trices porteurs d'avenir, qui restent à définir.

## **Structures organisationnelles**

Les trois axes stratégiques *Développement*, *Transformation* et *Sensibilisation* sont confiés chacun à une unité opérationnelle. *Action de Carême* comprend trois départements, qui comprennent à leur tour des sections (cf. chapitre 8). La planification, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes pays et des programmes internationaux se font dans le département *Coopération internationale (CI)*, les activités de sensibilisation dans le département *Communication*. Le *campaigning* se réalise en collaboration étroite entre la section *Programmes internationaux* du département *Coopération internationale* et les deux



sections *Formation, théologie et politique* ainsi que *Communication et campagnes* du département *Communication*. La responsabilité des activités de transformation est transversale.

## 6. Avec qui collaborons-nous ?

*En général, Action de Carême* travaille avec des organisations de la société civile, quelle que soit leur identité culturelle et religieuse. Elle recherche la collaboration avec des acteurs des pouvoirs publics ou du secteur privé en fonction du contexte. Elle réalise environ un tiers des projets dans tous ses champs d'activités avec des partenaires en lien avec l'Église.

*Au sein des programmes pays, Action de Carême* collabore avec des partenaires locaux, avec qui elle élabore les programmes. La mise en œuvre de ces programmes est confiée à une unité de coordination locale et aux partenaires locaux, en collaboration avec la chargée ou le chargé de programme à Lucerne. Chaque programme pays vise à obtenir des progrès concrets pour les groupes cibles, des collectivités et des communautés dont les capacités sont renforcées.

*Dans les programmes internationaux, Action de Carême* collabore avec des partenaires des programmes pays et avec des réseaux politiques – suisses et internationaux –, si possible toujours en coopération avec *Pain pour le prochain*. Le choix du sujet et la planification des activités se font dans une démarche participative, c'est-à-dire avec les organisations partenaires retenues. Chaque programme international fait appel à des organisations partenaires de deux ou trois programmes pays. À l'inverse, chaque programme pays est en règle générale lié à un seul programme international. Dans chaque pays d'intervention, les organisations partenaires associées aux programmes internationaux collaborent étroitement avec les organisations partenaires faisant partie du programme par pays. Au sein d'*Action de Carême*, ces programmes sont confiés à une chargée ou un chargé de programme, qui dirige un groupe de travail composé en fonction des besoins et dans lequel peuvent siéger les responsables du *campaigning*, des expert-e-s, des chargé-e-s de programme et les coordinations et organisations partenaires concernées. Les thèmes de *campaigning* sont planifiés dès le début avec les chargé-e-s de *campaigning* d'*Action de Carême* et de *Pain pour le prochain*.

En Suisse, *Action de Carême* collabore étroitement avec *Pain pour le prochain*. Les deux organisations réalisent des campagnes communes et continuent à simplifier les modalités de leur collaboration. Pour les deux priorités thématiques « Droit à l'alimentation » et « Économie durable », elles établissent la répartition des tâches. Il y a lieu d'étendre la collaboration œcuménique à tous les domaines.

*Réseaux* : Pour son travail dans ses trois secteurs stratégiques, *Action de Carême* met à profit des alliances et des coopérations avec d'autres organisations. Ses deux principales alliances sont Alliance Sud, la communauté de travail des organisations suisses de développement, et la CIDSE, la fédération des organisations catholiques de développement en Europe et Amérique du Nord.

## 7. Quels sujets stratégiques abordons-nous ?

*Droit à l'alimentation* : *Action de Carême* œuvre à la réalisation du droit à l'alimentation, c'est-à-dire du « droit de chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec d'autres, d'avoir physiquement et économiquement accès à tout moment à une nourriture suffisante ou aux moyens de se la procurer » (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, art. 11). *Action de Carême* promeut une agriculture responsable du point de vue social et environnemental, ainsi que la mise à profit d'autres sources d'aliments. Nous axons nos activités sur les familles défavorisées et sur les communautés de paysan-ne-s, de pêcheurs, d'éleveurs, de chasseurs et de cueilleurs. Les programmes d'*Action de Carême* leur facilitent l'accès aux sources d'aliments présentes dans la nature (pêche, chasse et cueillette), encouragent une production agricole biologique diversifiée et respectueuse du climat et facilitent leur accès aux marchés de denrées alimentaires (vente et achat, troc, prêt). Ils réduisent ainsi les risques auxquels les groupes cibles sont exposés (endettement, accaparement de terres, changement climatique, catastrophes naturelles) et contribuent à les doter des capacités nécessaires pour qu'ils puissent défendre leur accès aux ressources naturelles et en contrôler l'utilisation.

*Économie durable* : Action de Carême s'engage pour un modèle économique social, solidaire et durable qui respecte les droits humains et préserve l'environnement. Pour cela, elle soutient des activités qui renforcent la responsabilité mondiale envers le développement durable. Avec ses partenaires locaux, Action de Carême s'oppose aux violations des droits sociaux et au pillage des ressources non renouvelables. Les programmes d'Action de Carême promeuvent le bien commun ; ils recherchent, identifient et soutiennent des modèles économiques alternatifs. Ils diffusent des informations sur l'impact négatif que les pratiques des multinationales exercent sur les groupes cibles dans les pays d'intervention (accaparement de terres, extraction de minerais, pollution, évasion fiscale, emplois mal payés, déplacement de main-d'œuvre, etc.).

*Genre* : Le genre est un axe transversal dont il faut tenir compte de façon constructive dans toutes les activités, tant en Suisse que dans les programmes (intégration de la dimension de genre). Action de Carême mise à cette fin sur l'autonomisation, tant des hommes que des femmes, pour les aider à faire valoir leurs droits aussi bien socio-économiques que politiques. Ses programmes procurent aux hommes et aux femmes les capacités collectives et individuelles nécessaires pour se défendre contre des structures injustes et prendre une part active à la vie politique, culturelle et économique. Action de Carême axe ses efforts sur l'élimination à long terme des inégalités entre femmes et hommes et à un changement durable des rapports de force entre les sexes.

## 8. Ressources et objectifs : avec quoi travaillons-nous ?

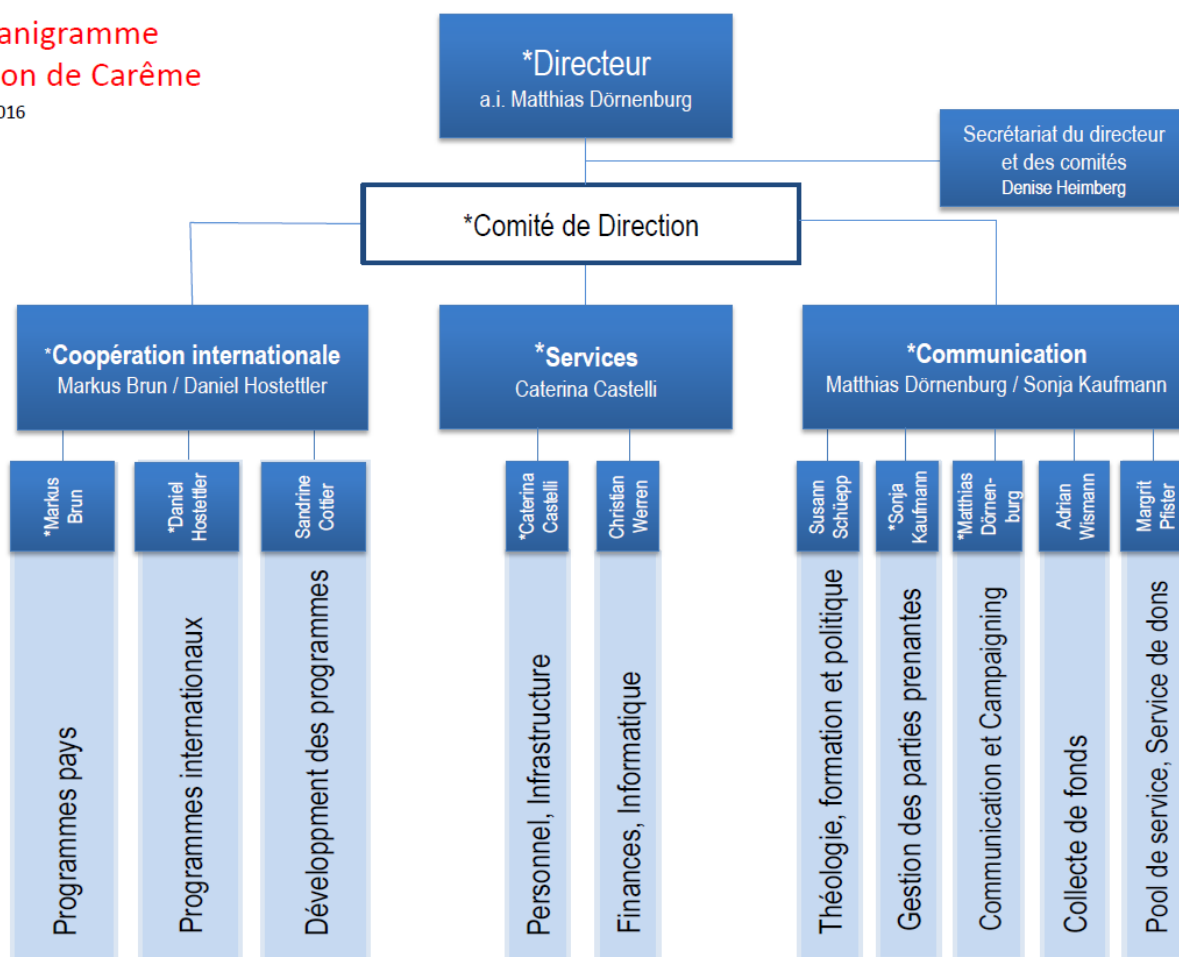
Principe : Action de Carême compte, au bas mot, maintenir ses recettes, ses structures et ses effectifs au niveau actuel ces six prochaines années. Action de Carême entend mieux intégrer les programmes pays et les activités de sensibilisation. Le principe de transformation doit être suivi et se voir renforcé dans tous les secteurs stratégiques et dans toutes les unités.

### 8.1 Organisation

La structure d'Action de Carême comprend le bureau du directeur ou de la directrice, la direction et trois départements. Ces départements se divisent en sections en fonction de leurs tâches.

### Organigramme Action de Carême

1.10.2016





Le bureau du directeur ou de la directrice comprend le directeur et la directrice, ainsi qu'un assistant ou une assistante.

Les départements sont les suivants : Coopération internationale (CI), Communication (COM) et Services (SI).

La direction comprend six personnes : le directeur et cinq membres de la direction provenant des trois départements (2 de CI et de COM, 1 de SI).

## 8.1.1 Département Coopération internationale

Le département CI comprend trois sections :

- La section *Programmes pays*, qui planifie, mène à terme, évalue et développe les 14 programmes ;
- La section *Programmes internationaux*, qui planifie, mène à terme, évalue et développe les programmes internationaux, et prépare les sujets de *campaigning* en étroite collaboration avec le département Communication ;
- La section *Développement des programmes*, qui fournit aux deux autres sections des connaissances spécialisées et des compétences méthodologiques, et garantit la mesure des effets et l'assurance qualité systématique.

## 8.1.2 Département Services

Le département Services regroupe les fonctions d'assistance : personnel, finances, informatique et infrastructures.

## 8.1.3 Département Communication

Le département Communication comprend cinq sections :

- La section *Théologie, formation et politique*, qui donne l'impulsion initiale pour étudier les thèmes centraux d'*Action de Carême*, en assure ensuite l'accompagnement et promeut leur intégration dans toutes les activités, de sorte qu'elle est en relation avec toutes les facettes de la mission de l'organisation : elle a pour objet la motivation pour la justice, qui puise ses racines dans la foi chrétienne, et la démarche de transformation au sein d'*Action de Carême*. Elle élabore des argumentaires et des documents de base pour les thèmes abordés par les campagnes, le *campaigning* et les activités de sensibilisation. Elle est en étroite contact avec le département CI, et en particulier avec la section Programmes internationaux. En outre, elle observe l'actualité de la politique de développement en Suisse et est en contact régulier avec les acteurs de ce domaine.
- La section *Gestion des parties prenantes* crée, renouvelle, étend et prend en charge les réseaux de multiplicateurs, et accompagne les principaux clients dans le domaine ecclésial.
- La section *Collecte de fonds* pilote et dirige les activités de recherche de fonds auprès des particuliers et des institutions.
- La section *Communication et campagnes* se charge de la planification et de la mise en œuvre du domaine *campaigning*, en étroite collaboration avec les sections Théologie, formation et politique et Programmes internationaux. Elle élabore par ailleurs les produits utilisés par les campagnes d'*Action de Carême*.
- La section *Pool de service* a la responsabilité de tous les processus standard et de tous les processus d'assistance, ainsi que du service de dons.

## 8.2 Allocation des ressources (année type 2018)

*Action de Carême* table sur des dépenses stables, de l'ordre de CHF 25,7 millions.

*Action de Carême* cherche par ailleurs à équilibrer son budget, de sorte que son produit doit lui aussi atteindre CHF 25,7 millions. Il provient de dons et subventions, pour 19,1 millions, du crédit de la DDC, pour 6,1 millions de francs, de revenus divers, pour 0,3 million et du produit financier, pour 0,2 million.

La valeur cible pour les frais de personnel est de 4220 %.

Répartition des dépenses: 2/3 pour le « Sud », 1/3 pour le « Nord »

Secteur	Effectifs en % de postes	Dépenses en CHF provisoire « Frais de projets, coûts extérieur, personnel »
Bureau du directeur	200 %	0,4 million
Coopération internationale	1660 %	16,7 millions
Services	370 %	1,5 million
Communication	* 1990 %	7,0 millions
Total	4220 %	25.7 Mio

\* y c. 100 % Collecte de fonds pour une durée limitée de deux ans avec valeur cible approximative et 500 000 CHF pour la recherche de fonds institutionnelle

Approuvé par le conseil de fondation le 4.10.2016.